



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



AUTORITE DES NORMES COMPTABLES
5, PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CÉDEX 12

Paris, le 15 mai 2017

Téléphone 01 53 44 28 53

Internet <http://www.anc.gouv.fr/>

Mel patrick.de-cambourg@anc.gouv.fr

Le président

PDC n° 55

A. M. Valdis DOMBROVSKIS

Commissaire européen en charge de la stabilité financière,
des services financiers et de l'union des
marchés de capitaux

Commission européenne

Rue de la loi

B-1049 Bruxelles

OBJET : Consultation de la commission européenne relative aux Autorités de supervision européennes.

PJ : Version anglaise

Monsieur le Commissaire,

Par consultation, la Commission Européenne souhaite recueillir l'avis des parties prenantes sur ses propositions relatives aux missions et fonctionnement des autorités de supervision européennes.

En qualité de normalisateur comptable français et membre du collège de l'EFRAG, l'Autorité des normes comptable (ANC) est plus particulièrement concernée par les propositions afférentes au reporting financier (questions 14 et 15).

D'une façon générale, l'ANC confirme son engagement constant au service d'une normalisation comptable européenne dynamique et tournée vers l'intérêt général. C'est donc avec plaisir que l'ANC s'est attachée à réexaminer dans le cadre de cette consultation intéressante et bienvenue les fondamentaux d'une organisation visant à répondre à ces ambitieux objectifs.

La réponse de l'ANC qui suit et qui s'attache aux questions 14 et 15 a été approuvée par son collège le 5 mai 2017.

Remarque Préliminaire

L'ANC souhaite en préalable exprimer sa vision de la séparation des fonctions concernant les questions comptables. La mission consistant à assurer la sécurité financière des marchés est, selon l'ANC, articulée autour des trois piliers suivants :

- Des normes comptables de haute qualité ;
- Un processus efficace de supervision de l'application des normes comptables pour les entités cotées sur les marchés financiers;
- Des normes d'audit efficaces et une supervision effective des cabinets d'audit (pour les sociétés cotées et non cotées).

D'un point de vue institutionnel, et à titre de prérequis, l'ANC considère que ces trois fonctions devraient être remplies de manière indépendante, ce qui permet d'assurer un équilibre des responsabilités (normalisation comptable, surveillance des marchés financiers, normes d'audit et

supervision des cabinets d'audit). Tant la nature intrinsèque de ces tâches que leur calendrier justifient la mise en place d'une séparation des pouvoirs adaptée, qui au surplus permet d'éviter les « biais » potentiels, « les conflits d'intérêts ou de priorités ».

Questions de la Commission Européenne – 14 et 15

EC's question number 14. What improvements to the current organisation and operation of the various bodies do you see would contribute to enhance enforcement and supervisory convergence in the financial reporting area. How can synergies between the enforcement of accounting and audit standards be strengthened? Please elaborate.

EC's question number 15. How can the current endorsement process be made more effective and efficient? To what extent should ESMA's role be strengthened? Please elaborate.

A la lecture de la consultation et des questions posées, nous comprenons que les faiblesses potentielles identifiées portent essentiellement sur le fait que l'ESMA est insuffisamment impliquée sur les sujets liés au reporting financier. Nous comprenons également qu'une plus grande harmonisation, tant en matière comptable qu'au regard des pratiques d'audit, pourrait être introduite en renforçant le rôle de l'ESMA, en lui permettant (i) d'être partie prenante au processus de normalisation comptable et de supervision de l'audit, (ii) de disposer du pouvoir d'émettre des avis portant sur la mise en œuvre des normes comptables et (iii) de disposer du pouvoir de mise en cause pour violation du droit européen (« breach of law ») relative aux exigences fondamentales en matière d'information financière.

D'une façon générale, l'ANC partage la vision que le rôle de coordination de l'ESMA, en coopération avec les régulateurs nationaux, est central pour assurer que toutes les entités d'intérêt public appliquent les normes correctement et de façon homogène. L'ANC est convaincue que la mission de l'ESMA visant à coordonner la surveillance de l'application des normes comptables est indispensable au maintien (ou à l'amélioration quand nécessaire) du niveau de conformité aux normes IFRS et de comparabilité atteint par les états financiers publiés par les émetteurs européens.

En revanche, l'ANC n'est pas convaincue que le rôle central de l'ESMA dans le domaine comptable doive aller au-delà d'un rôle de coordination de la surveillance de la mise en œuvre des normes comptables par les émetteurs, rôle qui correspond déjà à une contribution majeure à l'une des trois fonctions mentionnées dans notre commentaire préliminaire, et ainsi à l'un des piliers de la sécurité comptable.

Processus d'homologation des normes comptables internationales (normes IFRS)

Actuellement, la mission de conseiller la Commission Européenne pour l'homologation des normes IFRS est dévolue à l'EFRAG en vertu de la décision de la Commission du 14 juillet 2006 dont les dispositions ont été confortées par la réforme Maystadt mise en œuvre fin 2014. Bien que les détails d'un éventuel transfert de responsabilités de l'EFRAG vers l'ESMA ne soient pas précisés dans la consultation, nous ne souscrivons pas au modèle proposé pour les motifs suivants :

- *Le principe de séparation des fonctions* : Ainsi que précédemment indiqué, un transfert de responsabilité de l'EFRAG vers l'ESMA éliminerait la séparation actuelle des fonctions. Or, comme indiqué précédemment, une telle séparation des pouvoirs est sur le principe une excellente disposition.
- *Une réforme récente aux résultats encourageants* : S'agissant de la dynamique des réformes, il convient de noter que la réforme de l'EFRAG a été mise en œuvre il y a à peine plus de deux ans à l'issue de longs échanges entre les parties prenantes, ce qui a permis de parvenir à une solution équilibrée en termes de partage des responsabilités. En outre, le Président de

L'EFRAG a été nommé très récemment (mi-2016 en raison de circonstances particulières) et a été choisi conformément au nouveau dispositif mis en place, de manière à assurer une prise en compte satisfaisante de l'intérêt public européen. En conséquence, l'ANC considère qu'il est prématuré d'envisager une nouvelle réforme après si peu de temps, à moins qu'il n'y ait des événements ou des circonstances majeures que l'ANC n'aurait pas perçus dans l'environnement actuel et qui justifieraient une telle évolution. Ainsi que souligné, tant dans le rapport de juin 2015 de la Commission Européenne au Parlement et au Conseil¹, que dans les commentaires postérieurs, la Commission a émis une opinion favorable soulignant les progrès réalisés à date. L'ANC partage cette évaluation de la situation.

- *Une structure et une composition équilibrées* : la nouvelle structure et composition de l'EFRAG, telles que résultant de la réforme Maystadt, constituent en elles-mêmes une force fondée sur l'intégration de parties prenantes de toutes origines (normalisateurs comptables nationaux, dont nombre d'entre eux ont un rôle d'intérêt général dans leur juridiction ; préparateurs ; auditeurs ; utilisateurs ; universitaires...). Dès lors, les positions prises par l'EFRAG résultent d'un processus bien établi permettant d'atteindre un consensus largement partagé sur la conformité à l'intérêt public européen tel que défini par les parties prenantes concernées. En outre, l'ANC considère que la mise en place d'une institution telle que l'EFRAG où les intérêts publics et privés sont représentés de manière équilibrée permet de renforcer la légitimité des positions européennes. Dans un système où l'Union Européenne a délégué les responsabilités en matière de normalisation comptable à une organisation internationale privée, il est particulièrement justifié et bien conçu que soit recherché, avant l'homologation d'une nouvelle norme comptable, l'avis d'une instance bien ancrée dans la réalité européenne. Les potentiels effets de rééquilibrage ont, quand ils sont nécessaires, des effets très positifs.
- *Le rôle actuel des ESA (Agences de supervision européennes)* : L'ANC comprend, qu'après avoir refusé d'être membre à part entière de l'EFRAG, l'ESMA, avec l'ECB et deux autres agences (EBA et EIOPA), a décidé de contribuer aux travaux de l'EFRAG en tant qu'observateur.
- *Les analyses d'impact* : Ainsi que suggéré, en vue d'améliorer sa capacité de réponse, l'EFRAG développe actuellement des méthodologies d'analyse d'impact afin d'évaluer, autant que possible, les effets potentiels des nouvelles normes comptables sur l'économie européenne (croissance économique, compétitivité, impacts potentiels sur les parties prenantes directement concernées par la norme ainsi que sur les PME...) et sur la stabilité financière. L'EFRAG réalise également des analyses coûts-bénéfices.
- *La cohérence des normes comptables* : Sachant que la pierre angulaire du processus de normalisation comptable en Europe est la Directive Comptable, l'ANC considère qu'il est crucial de maintenir une interconnexion appropriée entre le référentiel comptable applicable aux entités soumises aux normes IFRS et les référentiels applicables aux autres entités, et ce conformément aux dispositions du Règlement IAS. Il serait contreproductif de ne pas piloter étroitement les éléments potentiels de divergence entre les deux systèmes et l'EFRAG est mieux placée que tout autre institution pour réaliser une telle réconciliation. L'ANC considère que la cohérence du processus de normalisation comptable est primordiale et qu'encourager une déconnexion serait préjudiciable à l'intérêt public européen dès lors qu'il existe une véritable logique à maintenir une cohérence et une continuité entre les deux systèmes.

¹Evaluation of Regulation (EC) N° 1606/2002 of 19 July 2002 on the application of international accounting standards

- *Un engagement sur le long terme* : Le processus de normalisation comptable exige un dialogue sur le long terme avec l'IASB, en lien avec toutes les parties prenantes, depuis les phases de recherche jusqu'à l'élaboration et l'adoption de nouvelles normes comptables. Par conséquent, selon l'ANC, il est plus approprié que les premières étapes du processus d'homologation des normes comptables qui suit et le rôle de conseiller la Commission Européenne soient assurés par l'EFRAG en raison de sa structure et de sa composition.

L'ANC pense que s'il existe un axe d'amélioration celui-ci se situe au niveau du processus d'homologation lui-même. L'ANC a le sentiment que le temps requis pour homologuer une norme, après la publication de l'avis d'homologation par l'EFRAG, est trop long et qu'une procédure d'homologation plus rapide en Europe pourrait être un moyen d'améliorer l'ensemble du processus. Dans un contexte où les travaux de l'EFRAG ont été positivement évalués et afin de continuer à améliorer cette institution, les axes d'amélioration qui pourraient être explorés sont les suivants, selon l'ANC : (i) Représentation élargie (zones géographiques, utilisateurs...), (ii) Amélioration des analyses d'impact, (iii) Elargissement du champ d'intervention: taxonomie, situation des PME, (iv) Amélioration de la méthodologie relative à l'intérêt public, (v) Amélioration des travaux proactifs de recherche (vi) Amélioration de la coopération avec les agences de surveillance européennes (ESA) et l'ECB (collecte de données par exemple).

Aucune de ces améliorations potentielles ne doit être considérée comme une critique de l'organisation actuelle.

Opinions et interprétations

L'ANC souligne que lorsqu'un système de normalisation comptable fondé sur des principes est en place, les pays qui appliquent ces normes rencontrent régulièrement des difficultés pour les mettre en œuvre de manière cohérente dans le contexte de leur environnement local, tant en matière fiscale que légale et économique. Par conséquent, interpréter les textes et publier des opinions est nécessaire, et est une étape clé qui appartient au processus d'interprétation et qui doit être placé sous la responsabilité de la communauté comptable.

Il est, selon l'ANC, de la responsabilité des normalisateurs comptables de promouvoir la cohérence globale des interprétations des normes comptables. Dans ce processus, en appliquant le principe de subsidiarité, la responsabilité finale en matière d'interprétations revient à l'IFRS IC, lequel joue un rôle central, mais les normalisateurs nationaux doivent être impliqués à un premier échelon du processus d'interprétation. Ainsi que précisé par Hans Hoogervorst, « *it is clear that providing the most effective support involves working in close cooperation with others...* » « *...And a regional and a national level, we are keen to work with the accounting institutes and national standard-setters to collaborate on relevant projects* ».

L'ANC est de l'avis que les interprétations devraient être élaborées en s'appuyant sur un système de coopération étroite entre toutes les parties prenantes, et notamment avec les organisations professionnelles et les normalisateurs.

Taxonomie IFRS

Au regard du processus d'élaboration de la taxonomie IFRS, de la même manière qu'en matière d'homologation des normes comptables, l'ANC a une vision identique du rôle que pourrait jouer l'ESMA. En effet, la taxonomie devrait rester une sous-partie du processus de normalisation comptable afin de maintenir une cohérence globale du référentiel comptable. La taxonomie a pour objectif principal de définir des objets comptables. Selon l'ANC, ceci signifie que la taxonomie facilite la comparabilité des états financiers puisqu'elle simplifie l'accès à l'information financière. Cependant, la taxonomie ne doit pas structurer la manière dont les normes IFRS sont appliquées.

L'ANC considère qu'il demeure clé de s'assurer que les définitions retenues par la taxonomie ne conduisent pas à une normalisation rampante et qu'elle ne doit pas prendre le pas sur les normes et les principes IFRS.

Afin d'assurer une cohérence globale des normes IFRS, l'ESMA doit pouvoir participer au développement de la taxonomie en tant que partie prenante clé de l'IASB, mais ne devrait pas piloter un projet distinct conduisant à élaborer des propositions additionnelles en matière de taxonomie. Ainsi que suggéré ci-dessus, un rôle élargi de l'EFRAG dans ce domaine devrait être envisagé.

Violation du droit européen

Ce sujet ne relève pas directement du champ de compétences de l'ANC. Cependant, l'ANC pense qu'il pourrait être utile de prendre en considération les remarques suivantes :

La consultation rappelle que l'ESMA peut: « *in principle, initiate cases for breach of union laws if NCAs fail to enforce filing obligations imposed by the Transparency Directive* ». De ce fait, ceci signifie que si une déficience majeure surgit, l'ESMA peut réagir afin de protéger les marchés financiers.

La consultation de la Commission Européenne ne démontre pas qu'il existe un besoin d'élargir le rôle de l'ESMA dans ce domaine.

De plus, il n'a pas été démontré que donner tous pouvoirs à l'ESMA en vue de lancer des procédures de violation du droit européen assurerait une meilleure sécurité des marchés et la stabilité financière.

Dès lors, nous considérons que disposer de deux niveaux de contrôle est un principe de gouvernance efficace. Dans un tel processus, les régulateurs de marché nationaux contrôlent la qualité et la comparabilité de l'information financière produite dans leur pays à un premier niveau, alors que l'ESMA a un rôle de coordination et de supervision accompagné, lorsque nécessaire et seulement en cas de défaillance des régulateurs nationaux, de la possibilité de lancer une procédure pour violation du droit européen.

Supervision des auditeurs et des cabinets d'audit

La supervision des auditeurs et des cabinets d'audit s'appuie sur un nouveau cadre de coopération entre les différents organes nationaux de supervision de l'audit (CEAOB), lequel a pris effet le 17 juin 2016. L'ANC considère que la création de ce nouvel organe n'a pas encore produit tous ses effets et qu'avant de s'interroger sur la nécessité de modifier les responsabilités, il est nécessaire, en premier lieu, d'évaluer si la nouvelle organisation fonctionne correctement et de réaliser une analyse des difficultés existantes.

Selon l'ANC, ce n'est que dans second temps, en ayant un recul de plusieurs années d'expérience, qu'il sera possible d'évaluer l'efficacité de l'organisation en place, d'identifier les éventuelles faiblesses afin de proposer des solutions permettant d'améliorer la structure actuelle.

L'ANC considère que peu de synergies opérationnelles peuvent être trouvées à ce stade entre la comptabilité elle-même, la normalisation comptable, l'audit et la supervision de l'audit. Concernant le rôle que l'ESMA pourrait jouer en matière de supervision des auditeurs, l'ANC continue de considérer que la surveillance de l'application des normes comptables et la mission de supervision des auditeurs relèvent de deux fonctions distinctes.

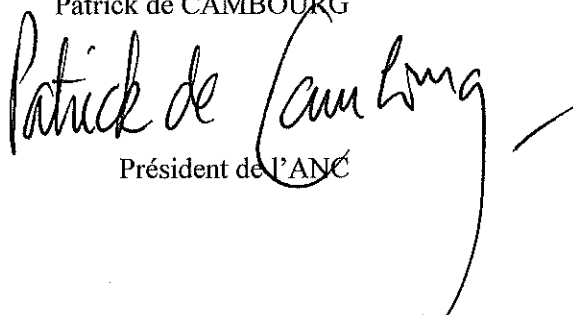
Financement

L'ANC souhaite souligner le fait que les activités réalisées par l'EFRAG sont, selon elle, efficaces notamment au regard du ratio coût / bénéfice en raison, principalement, de l'implication de ses parties

prenantes. Les contributions reçues représentent approximativement 4.7 M€ (hors contributions en nature). Le budget de l'ESMA est par comparaison d'environ 42.2M€. Il doit être souligné que la contribution volontaire réalisée au profit de l'EFRAG serait probablement transformée en une taxe ou autre prélèvement, si le rôle de l'ESMA devait être renforcé dans ce domaine.

Je reste disponible si besoin pour vous communiquer toute information complémentaire que vous estimeriez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick de CAMBOURG

Président de l'ANC

English version

Preliminary comment

Before answering the questions raised by the European Commission, ANC wishes to clarify its general views concerning the segregation of tasks as regards accounting matters.

In our view the following tasks represent the three pillars of accounting security:

- High quality accounting standards,
- Strict financial markets enforcement processes on accounting matters (for listed entities),
- Issuance of efficient audit procedures and effective supervision of audit firms (for listed and non-listed entities).

From an institutional standpoint, and as a prerequisite, ANC considers that these three tasks should be independently conducted and clearly segregated in order to organise a proper balance of responsibilities (standard setting, financial markets supervision, audits and auditors' supervision). The very nature of those tasks as well as their timing differ and justify in our view an appropriate segregation, which in addition avoids potential "biases", "conflicts of interest or priorities".

EC's questions

EC's question number 14. What improvements to the current organisation and operation of the various bodies do you see would contribute to enhance enforcement and supervisory convergence in the financial reporting area. How can synergies between the enforcement of accounting and audit standards be strengthened? Please elaborate.

EC's question number 15. How can the current endorsement process be made more effective and efficient? To what extent should ESMA's role be strengthened? Please elaborate.

The consultation and these two questions, we understand that the potential gap identified could be that ESMA would not be sufficiently involved in the field of financial reporting. We also understand from the consultation that a greater harmonisation of accounting and auditing practices could be introduced by an enhancement of ESMA's role that should allow ESMA to (i) be part of the accounting standard-setting process and auditing supervision, (ii) be able to adopt opinions about the implementation of accounting law and (iii) have the power to launch a breach of EU law case concerning substantive financial reporting requirements.

As a general comment, ANC fully supports the view that ESMA's coordination role, alongside national securities market regulators, is pivotal to ensure all public interest entities correctly and consistently apply IFRS standards. ANC is convinced that ESMA's mission focusing on the coordination of enforcement of accounting standards is crucial in order to maintain (or enhance when necessary) the level of compliance of and comparability between European issuers.

However, ANC is not convinced that the central mission of ESMA concerning accounting matters should go beyond the coordination of enforcement of accounting standards by issuers, i.e. a crucial contribution to one of the three tasks mentioned in our preliminary comment constituting the pillars of proper accounting.

Endorsement process

Currently the task to advise the EC as regards the endorsement of international standards is given to EFRAG following the Commission decision of July 14, 2006 as reinforced in the Maystadt reform implemented at the end of 2014. Though the details of a potential transfer of responsibilities from

EFRAG to ESMA are not considered in the consultation, we do not subscribe to such a model for the following reasons:

- *Principle of segregation of tasks:* As explained above, such a transfer would eliminate the current segregation of tasks which ANC views as a very positive feature in principle.
- *Recent reform and encouraging assessment of its outcome:* In terms of reform momentum, it is worth noting that EFRAG's reform has been implemented a little more than two years ago following extensive dialogue with all stakeholders and reflects a carefully considered balance of responsibilities. In addition, EFRAG's Chairman has only been appointed recently (mid 2016 due to unfortunate circumstances), but has been chosen on the basis of the new agreed upon principles and processes designed to introduce further an enhanced public interest dimension. As a consequence, ANC considers that a new reform should not be considered after so short a period of time, unless there is a strong case to change, a circumstance that ANC fails to perceive in the prevailing environment. ANC notes also that as stated in the June 2015 report from the Commission to the European Parliament and Council² and in subsequent comments, the Commission has expressed favourable views as regards progress made to date. ANC shares this assessment.
- *Balanced structure and composition:* ANC considers that EFRAG's new structure and composition, as derived from the Maystadt reform, is in itself a strength based on the fact that it incorporates stakeholders from all origins (national standard-setters, many of them with a direct public interest involvement in their jurisdiction; preparers; auditors; users, academics...). Therefore, the positions reached follow a due process prone to express a widely shared consensus on the European Public good dimension as perceived by the stakeholders concerned. Furthermore ANC considers that establishing a body, such as EFRAG, where public and private interests are well-balanced permits to strengthen the legitimacy of the European positions. In a system where the European Union has delegated accounting standard setting responsibilities to a private international organisation, it is only fair and well designed to seek, prior to endorsement of a new accounting standard, the advice of an organisation deeply rooted into European reality. The potential counterbalancing effects, if and when need be, are very positive.
- *Existing role of the ESAs:* ANC understands that after having declined to be a full member of EFRAG, ESMA, together with the ECB and the other two ESAs (EBA and EIOPA), decided to contribute to the advisory role of EFRAG in an observer capacity.
- *Impact analyses:* As suggested, enhancing its responsiveness, EFRAG is currently developing impact analysis methodologies with a view to assessing, as far as possible, the potential effects of new standards on the European economy (economic growth, competitiveness, potential impacts on the stakeholders directly concerned by the standard and on SMEs...) and on financial stability. EFRAG also performs costs-benefits analyses.
- *Coherence of accounting standards:* Since the corner stone of accounting standard setting in Europe is the Accounting Directive, ANC feels it is crucial to maintain a proper linkage, as required by the IAS regulation, between the standards applicable to public interest entities and the ones applicable to other entities. It would be counterproductive not to monitor closely potential elements of divergence between the two systems and EFRAG is better placed than

² Evaluation of Regulation (EC) N° 1606/2002 of 19 July 2002 on the application of international accounting standards

anybody at this stage to perform such a reconciliation. ANC considers that the coherence in accounting standard setting is paramount and that potentially encouraging a disconnect would be detrimental in terms of European Public Good since there is a strong rationale in favour of consistency and continuity between systems.

- *Long-term commitment:* accounting standard-setting requires a long-term process of dialogue with IASB in connection with all stakeholders, from research to preparation and adoption of a new standard. Hence, in our view, it appears to be more appropriate that the initial steps of the endorsement process of accounting standards, which follows, and European Commission's advisory activities remain with EFRAG, considering its structure and composition.

ANC believes that if room for improvement exists it is on the endorsement process itself. ANC feels that the time required for endorsing a standard after the publication of EFRAG endorsement advice is too long and that a speedier endorsement procedure in Europe could be one way to enhance the overall process. In a context of positive assessment of EFRAG and in order to improve further the organisation, the following areas for enhancement that could be explored are, in ANC's view: (i) Additional representation (of certain geographic areas, of users...), (ii) Enhancement of impact analyses, (iii) Enlarged scope of activities : taxonomy, situation of SMEs, (iv) Enhancement of public good methodology, (v) Enhancement of proactive research (vi) improved cooperation with the ESAs and ECB (data collection for example). None of those potential enhancements should be considered as a criticism of the current organisation.

Opinions and interpretations

When a principle-based accounting regulation is in place, countries often face difficulties trying to consistently implement standards in the context of their national tax, legal, economical environment. Therefore, interpreting and publishing opinions is required, a key step which is part of the interpretation process and which should be dealt with by the accounting community.

It is, in ANC's view, a key standard setters' responsibility to promote overall consistency of the interpretation of accounting standards. In this process, applying the subsidiarity principle, the final responsibility is with the IFRS IC which plays a pivotal role but national standard-setters should be involved as a first step in the process of interpretation. Hans Hoogervorst has stated that "it is clear that providing the most effective support involves working in close cooperation with others..."...And at a regional and a national level, we are keen to work with the accounting institutes and national standard-setters to collaborate on relevant projects".

ANC supports the view that interpretations should be elaborated relying on a close cooperation with all stakeholders and notably with accounting institutes and accounting standard setters.

IFRS taxonomy

ANC has the same vision of the role of ESMA in the taxonomy process as in the accounting standard endorsement process. Taxonomy should remain a subsection of the accounting standard-setting process in order to maintain a global cohesiveness of the set of accounting principles. Taxonomy mostly aims at defining accounting objects. It means in our view that taxonomy facilitates financial statements comparability as it simplifies the retrieval of financial information. However, taxonomy should not shape the way IFRS are applied. ANC considers key to ensure the taxonomy definitions does not lead to creeping standardisation and should not become more prominent than IFRS standards and principles.

In order to maintain an overall consistency of IFRS standards, ESMA needs to be part of the development of the taxonomy as one of the key IASB stakeholders but should not monitor a separate project with additional proposals on taxonomy. As mentioned above, an enlarged role for EFRAG in that area should be considered.

Breach of EU law

It is not a topic directly related to ANC's scope of activities. However, ANC feels it could be helpful to consider the following.

The consultation reminds that ESMA can "*in principle, initiate cases for breach of union laws if NCAs fail to enforce filing obligations imposed by the Transparency Directive*". Hence, it means that in case of material weaknesses identified in the process, ESMA can react in order to protect financial markets.

The European Commission consultation does not evidence if a need to increase the powers of ESMA in this field exists.

In addition, it has not been demonstrated that giving full authority to ESMA to launch breach of EU law procedures would provide assurance that the financial stability and the markets are more secure.

Therefore, we consider that having two levels of control is an efficient governance principle. In such a process, national securities markets regulators control the financial reporting quality and comparability in their country in the first instance. In a second phase, the role of ESMA is a coordination and supervision role with the possibility, if necessary and only if local regulators are inefficient, to launch breach of EU laws.

Supervision of statutory auditors and audit firms

The supervision of statutory auditors and audit firms relies on a new framework of co-operation between national audit oversight bodies (CEAOB) that took effect on 17 June 2016. ANC considers that the constitution of this new body has not produced all its effects so far and that before considering a modification of the responsibilities it is necessary first to assess if the new organization correctly operates and to perform a gap analysis.

In ANC's view, it is only in a second phase based on several of years of experience that it will be possible to assess the efficiency of the organisation and to identify potential gaps in order to propose solutions aiming to enhance the current structure.

ANC considers there are limited operational synergies to be found at this stage between accounting, accounting standard-setting and auditing/audit supervision. As regards ESMA's role in auditors' supervision, ANC keeps on believing that the accounting standard enforcement role and the auditors' supervision mission refer to two distinct tasks.

Funding

ANC wants to underline the fact that the current activities performed by EFRAG are in our view highly cost-effective thanks to the dedication of its stakeholders. Contributions received represent approximately 4.7M€ (excluding contributions in kind). As a matter of comparison ESMA's budget is about 42.2M€. It must be noted that the voluntary contribution made to EFRAG would probably be transformed into a tax of some sort if ESMA's role was to be strengthened in that area.